Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20250213-2025010215proro-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2025

# COLLECTIVITÉ DE CORSE Conseil Exécutif

CULLETIVITÀ DI CORSICA Cunsigliu Esecutivu

**VILLE DE BASTIA** 

CITÀ DI BASTIA

# AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION BIENNALE ET PLURIPARTITE D'OBJECTIFS ET DE SOUTIEN 2023-2024 PROROGEE EN 2025 N° /// DU JANVIER 2024 ASSOCIATION «CENTRE D'ACTION ET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL – UNA VOLTA » – BASTIA

## Entre

La Commune de Bastia Représentée par le Maire, M. Pierre Savelli Autorisé par la délibération n° XXX du Conseil Municipal en date du XXX 2025

La Collectivité Territoriale de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif.

Εt

L'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta » dont le siège social est situé à Bastia, représentée par la Vice-Présidente Mme Mattea Lacave, ci-après dénommée l'association.

- VU Le code général des collectivités territoriales, et notamment le Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001,
- VU La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République Titre VII,
- **VU** La délibération n° 16.053 AC de l'Assemblée de Corse du 11 mars 2016 portant approbation du règlement budgétaire et financier,
- VU La convention d'objectifs et de soutien conclue entre la Collectivité de Corse, la Ville de Bastia et l'association « Una Volta » N° 2018/DEC/01/09 du 18 décembre 2018

# IL EST CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1er:

#### 1. Aide de la Ville de Bastia

En application de la convention N° /// du janvier 2025 en date du XXX et de la délibération N° portant attribution d'une subvention à l'association Una Volta en date du XXX, l'aide la Ville de Bastia au programme d'activités de l'association UNA VOLTA s'élève à 360 000 € pour l'année 2025.

## 2. Aide de la Collectivité territoriale de Corse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20250213-2025010215proro-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2025

L'aide de la Collectivité de Corse à la réalisation du programme d'activités 2025 sera définie par un autre avenant financier.

#### **ARTICLE 2:**

Les crédits seront versés au compte ouvert :

CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE 11315 00001 08004328044-58

Selon les modalités suivantes :

## 1. L'aide de la Ville de Bastia

La Commune de Bastia souscrit au projet de « l'association » et s'engage à soutenir les objectifs généraux poursuivis par celle-ci en lui attribuant une subvention de **360 000 €** pour la réalisation de son programme d'activités sur l'année 2025.

Les crédits sont versés au compte de « l'association », après la signature de l'avenant, à savoir 50 % à la signature, 25 % en avril et 25 % sur présentation des éléments des comptes de l'année.

#### 2. L'aide de la Collectivité de Corse

L'aide de la Collectivité Territoriale de Corse sera versée dans la limite des crédits de paiement inscrits aux chapitres et susvisés au compte ouvert à la notification du présent avenant.

Fait à Bastia, le En quatre exemplaires originaux

Pour la Ville de Bastia, Le Maire, Pour la Collectivité Territoriale de Corse, Le Président du Conseil Exécutif de Corse U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

M. Pierre SAVELLI

M. Gilles SIMEONI

Pour l'association « Una Volta», La Vice-Présidente

Mme Mattea Lacave